

2<sup>e</sup> semestre 2020

# CODEL-Info

Bulletin d'information de la Convention des Organisations  
de la société civile pour l'observation Domestique des Elections

N°06

## Mission accomplie pour les élections couplées de 2020



## La CODEL met le cap sur les municipales de 2021

P. 11

### Financement privé des partis politiques

La porte ouverte aux abus



P. 8

Une année 2020 riche  
en actions

**Sensibilisation,  
renforcement des  
capacités, audiences,  
observations,  
médiations...**

P. 3

## Des élections couplées présidentielle/ législative du 22 novembre 2020.

C'est avec soulagement, que notre Organisation a vécu les élections couplées présidentielle/ législative du 22 novembre 2020. En effet, dès que les décisions du dialogue politique ont été rendues publiques en 2019 et que le corps électoral a été convoqué pour les scrutins couplés du 22 novembre 2020, la CODEL qui était déjà sur le terrain a redoublé d'ardeur et s'est fixée comme objectif majeur la surveillance domestique de ces scrutins en contribuant à ce qu'ils se tiennent sans violence et de manière transparente. Le contexte dans lequel vit le Burkina Faso, était marqué par le terrorisme, l'incivisme violent et la COVID 19. En 2015, la CODEL a réussi à surveiller les élections sans un problème majeur. Cette année, le challenge devait être relevé par notre convention citoyenne afin d'assurer, de conforter les citoyens dans l'accomplissement de leur devoir qu'ils devaient faire sans peur, de façon sereine et aller à ces élections, qui étaient indispensables pour le renforcement de notre jeune démocratie et de nos institutions. Mais, face au début de rumeurs et à certaines analyses, qui commençaient à souffler sur le Burkina du genre: « Les élections ne sont pas prioritaires en ce moment»,. La CODEL est restée sereine et a continué à renforcer les capacités des organisations qui la composent et à consolider celles de ses membres sur le terrain. Elle n'a pas nié les éléments graves que connaît le pays et est restée confiante aux différentes mesures prises par les autorités politiques et administratives à l'endroit des Forces de Défense et de Sécurité et des volontaires pour la paix, pour contribuer à faire reculer l'ennemi. Nous sommes convaincus que notre peuple de par le passé lointain et rapproché a vaincu l'adversité de quelques formes qu'elle a revêtue et a toujours cru en lui-même. Nantis de notre expérience de 2015 et 2016 réussie de surveillance domestique des élections nous nous sommes dit que nous devons contribuer coûte que coûte au balisage du terrain aux différentes mesures, prises de façon pratique pour préparer les élections du 22 novembre 2020. Nous avons renforcé et innové dans les structures et approches de surveillance domestique des élections. La CODEL a commencé à se rapprocher de la CENI, organisme principal d'organisation des élections dans notre pays. Depuis nous n'avons cessé de partager les expériences, de nous mettre aux formations, de suivre le moment venu, la révision des listes électorales et participer à l'audit du fichier électoral. Les points focaux de la CODEL au nombre de quarante-cinq (45) nous ont facilité ce travail. Par la suite nous avons collaboré avec les médias, qui nous ont permis de mettre en place plusieurs équipes. Une chargée de suivre les médias pendant la campagne et d'œuvrer à communiquer le contenu de nos activités aux médias et aux citoyens, de détecter des mots et expressions violents pour éviter l'alourdissement de l'atmosphère et contribuer à des élections apaisées, acceptées par tous. Deux cent (200) moniteurs ont été recrutés et formés, au processus électoral et au suivi des violences

éventuelles qui pourraient entacher le scrutin, avant, pendant et après les élections. Trois mille huit cent (3800), observateurs ont été sélectionnés et recrutés sur des critères précis nécessitant l'emploi et l'usage des T.I.C. par 500 d'entre eux. Nous avons exigé de nos 500 observateurs utilisant les smartphones de ne pas se déplacer d'un bureau de vote à un autre, de rester vigilant et de nous signaler le moindre dysfonctionnement. Ils devaient devancer le président du bu-



reau de vote le jour du scrutin, entrer en même temps et apprécier les gestes à accomplir, faire remonter les informations et assister au dépouillement. Ces résultats contiennent la photo du bureau son fonctionnement, le comportement des électeurs, l'accueil qui leur est fait et la manière dont s'accomplit leur devoir citoyen : le vote. Les trois mille trois cent (3300) autres observateurs couvrent la carte électorale, et remontent leurs informations sur la sécurité et le déroulement du vote. Cet exercice a permis à la chambre technique, de recevoir des informations contenant la bonne marche du scrutin, qui les transmet à la chambre de décisions, présidée par le président de la CODEL, entouré de techniciens. Il communique avec le président de la CENI à chaque moment nécessaire : «Retard d'ouverture du bureau de vote, non affichage de la liste d'électeurs en fonction des bureaux de vote, le matériel disposé pour l'accès au vote, l'accès réservé aux personnes handicapées ». Ce travail conçu comme dans une ruche d'abeilles a permis au contact, avec le président de la C.E.N.I de signaler les dysfonctionnements constatés. Nous sommes en mesure de dire, que la plupart des dysfonctionnements, que nous avons communiqués au président de la C.E.N.I ont été corrigés et nous a permis de dire que le scrutin a été paisible, non entaché de violence. L'ensemble des informations seront contenues dans le rapport, qui sera publié et communiqué à l'attention des principaux acteurs du processus. Il contiendra des recommandations adressées aux acteurs principaux du scrutin : C.E.N.I, aux Partis politiques, à la société civile et aux observateurs. Nous remercions la C.E.N.I pour cet exercice courageux et professionnel et félicitons son président pour son sang-froid et son comportement

technique. Nous félicitons monsieur le président du CSC, qui a proposé à tous les acteurs un pacte de bonne conduite largement signé et, qui a permis la tenue sereine du scrutin. Nous remercions, également les partis politiques, toutes tendances confondues, qui nous ont reçus à un moment crucial du déroulement des scrutins. Nous remercions, ces parties politiques, qui ont su faire montre d'un esprit patriotique respectueux, dans les traits majeurs du pacte de bonne conduite. Enfin Nous saluons et remercions les partenaires techniques et financiers (Diakonia, Ambassade de France, l'union européenne, la coopération suisse, le Danemark) qui nous ont aidé financièrement à observer ces élections. Nos remerciements vont également à la société civile Burkinabè, qui a surveillé convenablement ces élections; aux missions d'observation électorale régionales, sous régionales et internationales comme la CEDEAO, l'Union Africaine, la C.E.N.S.A.D, l'O.I.F, l'Institut de Solidarité Africaine et particulièrement Dialogue Sans Frontière et WANEP, qui ont accepté de faire partie de la mission d'écoute et de médiation, qu'a initié la CODEL, qui part leurs disponibilités ont permis de dégresser la tension, qui était en train de monter au soir du 22 novembre 2020. La CODEL félicite aussi les candidats à la présidence, qui sont allés féliciter le candidat qui a été élu à la présidence du Faso. Nos encouragements vont au Conseil constitutionnel, qui a mobilisé deux cent trente (230) conseillers et magistrats pour suivre, le déroulement de l'élection. Nous n'oublions pas le corps judiciaire, qui tranche les contentieux soumis au règlement et introduits par certains candidats au scrutin. Cet aspect sera l'objet d'un rapport spécial, par la CODEL, dès la fin de l'ultime règlement judiciaire et la proclamation des résultats, dès que le Conseil Constitutionnel et le Conseil d'État auront clos leurs exercices.

**LE PRESIDENT DE LA CODEL**  
**Maître Halidou OUEDRAOGO**  
*Avocat à la Cour*



**Directeur de publication**  
**Me Halidou OUEDRAOGO**

**Redacteur en chef**  
**Aimé M. KAMBIRE**

**Ont collaboré**  
**Django Ladji MASSE**  
**Lydia ZANGA/OUEDRAOGO**  
**Moïse BALMA**  
**Daniel DA HIEN**  
**Yvone OUEDRAOGO**

## Sensibilisation, renforcement des capacités, audiences, observations, médiations...

### Une année 2020 riche en actions

Sensibilisation, renforcement des capacités, audiences, observations, médiations... : Une année 2020 riche en actions

La convention des organisations de la société civile pour l'observation domestique des élections (CODEL) comme en 2015 a été un maillon important du processus électoral de 2020 dans notre pays. Tout en surveillant la phase de révision

préciations, la CODEL a initié un sondage sur « les politiques publiques prioritaires à mettre sur l'agenda de la campagne électorale et les projets de société ». Cette étude a permis d'avoir l'avis des populations sur les secteurs prioritaires sur lesquels les

sensibilisations.

#### La CODEL pour des élections apaisées

Dans le but d'apporter sa contribution à l'apaisement du processus électoral, la CODEL a



Présidium

du fichier électoral à travers le déploiement des observateurs dans les 45 provinces du Burkina, la CODEL a également contribué à sensibiliser les populations à s'enrôler massivement. Cette campagne de sensibilisation s'est axée sur plusieurs volets à savoir des spots radiophoniques et télévisés, des affichages, un selfie challenge, des émissions de mobilisation et diverses publications sur les réseaux sociaux avec son accroche « ne ratons pas le passage du train, faisons-nous enrôler ».

#### OSC, politiques, Populations... outillés

Afin de donner aux partis politiques et candidats aux élections des idées d'actions prioritaires à mettre dans leur programme et permettre aux populations d'avoir des éléments d'ap-

acteurs politiques doivent mettre l'accent. Ce sondage a été réalisé dans le cadre du Programme d'Appui au Processus Electoral (PAPE II). Pour contribuer à la réduction des risques de conflits liés aux fake news et à la manipulation de l'information pendant la période électorale, la CODEL a en outre réalisé un « Sondage d'opinion sur les sources d'information des citoyens et les dangers de la manipulation de l'information en période électorale ». Réalisée dans le cadre du projet sensibilisation sur les fake news et promotion du fact checking en période électorale et appuyé par le National Endowment for Democracy (NED) cette activité a permis de connaître les habitudes/pratiques des citoyens en matière de vérification de l'information et ainsi d'orienter les

entrepris diverses actions :

- Déploiement de moniteurs des éventuelles violences électorales. En tout, 200 moniteurs ont été recrutés, formés et déployés sur le terrain afin de remonter les informations instantanément à travers un logiciel conçu à cet effet avec pour objectif de pacifier le processus en évitant que les incidents ne conduisent aux conflits;

- Sketchs de paix : En collaboration avec jeune wakat de l'UNALFA, la CODEL a initié une série de sketchs afin d'inviter les populations à l'apaisement du processus dans un ton humoristique. Réalisés dans plusieurs communes et langues, ces sketchs ont été diffusés en direct à travers Facebook live sur la page « journaliste Facebook » et relayé par d'autres;

# Vie de la CODEL

- Spot de paix : Toujours dans le but de contribuer à l'apaisement du processus, un message de paix a été réalisé sous forme de spots déclinés en 4 langues et diffusé sur les chaînes de télévision et les radios, aussi bien dans les grandes villes que dans des radios locales ;

- Publication de déclarations tout au long du processus : la CODEL a fait une déclaration à chaque fois qu'elle l'a trouvée utile. Du lancement de l'enrôlement, son point de l'observation en passant par le début de la campagne électorale pour arriver à la déclaration finale de sa situation room, la CODEL a toujours appelé les différentes parties prenantes à la responsabilité afin d'aboutir à des élections transparentes, apaisées et acceptées.

## Une première pour le Burkina et la CODEL

Pour la première fois de l'histoire, les burkinabè de l'étranger ont pu participer au choix du Président du Faso depuis leur pays de résidence.

Fidèle à son concept d'observation domestique, des observateurs burkinabè recrutés en territoire ivoirien ont pu faire leur travail de veille sous la supervision d'une délégation qui y a séjourné du 18 au 26 novembre 2020. Avant d'entamer sa mission, la délégation a d'abord été reçue en audience par les autorités, notamment par le consul général d'Abidjan, M. NANA Benjamin.

## Le quartier général de la CODEL

Base du dispositif de monitoring des élections, la « situation room » de la CODEL a été installée du

19 au 24 novembre 2020 sur la plus belle avenue du Burkina, au sein de l'hôtel Splendide. Elle était composée de deux chambres principales dont celle technique qui est en contact avec les 3800 ob-



servateurs déployés sur le terrain. Autour de cette chambre gravitent d'autres acteurs dont les blogueurs et les factcheckers. La deuxième, la chambre de décision est elle composée des membres du Bureau Exécutif de la CODEL, de personnes ressources d'experts électoraux... Les informations reçues par la chambre technique étaient transmises à la chambre de décision qui s'en charge. Ainsi, à titre exemple, le jour des scrutins couplés, de 6h à 9h environ 40 alertes ont été gérées par cette chambre après échanges avec les acteurs impliqués, principalement la CENI.

Au titre des visites, le QG a reçu plusieurs missions internationales d'observation électorale et missions diplomatiques : CEDEAO, OIF, NATIONS UNIES, CEN-SAD, Ambassade de France, de la suède, des USA. Le CSC, la CNDH, Ministre en charge du commerce ont également visité la situation room de la CODEL.

## Médiation postélectorale

Après avoir assuré son rôle d'observateur domestique des élections, la CODEL a entamé une mission de médiation entre les différentes parties prenantes. Ainsi, les initiateurs ont rencontré la majorité présidentielle (APMP), le Chef de File de l'Opposition Politique (CFOP) et la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI). Cette mission de la CODEL avait pour objectif de contribuer à apaiser le climat politique et social et d'encourager la saisine des autorités judiciaires pour toute réclamation.

## Des partenariats gagnants

La mise en œuvre de ces actions s'est faite avec l'appui de plusieurs partenaires, techniques et financiers qui ont pour certains renouvelés leur confiance en la CODEL et pour d'autres, ce fut le début d'une collaboration. A travers le programme PAPE II de Diakonia, les partenaires tels l'union européenne, la coopération suisse et l'ambassade du Danemark ont apporté leur soutien. L'ambassade de France au Burkina grâce au projet d'appui à l'observation des élections, le National endowment for Democracy (NED) et Centre For Democracy and Development (CDD) à travers le projet sur les fake news.

Plus de détails sur le [www.codel.bf](http://www.codel.bf)

## Contrôle Citoyen de l'Action Publique

### La CODEL initie une série de sessions d'informations sur le programme Présimètre à l'intention des femmes et jeunes de plusieurs provinces du Burkina.

Organisées dans les provinces du Passoré, du Tuy, du Kouritenga, du Bazega et du Sanguié, ces sessions d'informations de la Convention des Organisations de la société civile pour l'observation Domestique des Elections (CODEL) ont mobilisé près de 300 participants des deux sexes. L'objectif de ces sessions était de contribuer à l'information des jeunes et femmes sur le suivi des politiques publiques en vue d'une participation citoyenne éclairée à la gestion de la cité.



photo de famille

**A**u total, 115 femmes et 132 jeunes de Cinq provinces du Burkina ont pris part aux cinq sessions d'informations. Le top départ a été donné avec la rencontre de Yako, dans la province du Passoré le 15 Juillet 2020. S'en sont suivies respectivement celles de Houndé le 22 Juillet, Koupéla le 11 Aout, Kombissiri le 14 et Réo le 18 Aout. Mais avant les rencontres avec les femmes et jeunes, les premières autorités de ces villes ont reçu une visite de courtoisie des équipes de la CODEL. Des autorités ravies de l'action de la CODEL

Dans leur ensemble, les maires ont tenu à féliciter la CODEL pour cette activité de sensibilisation à l'endroit des femmes et jeunes de leur province et le choix porté sur leurs villes. A l'image de M. Dissan B. Gnoumou, député maire de Houndé « mon objectif est justement que la population ait plus de compréhension sur la gestion de la commune. Chose indispensable pour interpeller l'autorité afin qu'elle règle le tir en cas de manquements » a-t-il dit. Pour le secrétaire général à la mairie de Koupéla, M. Batibé BAZIE « ces genres d'activités sont à encourager car elles permettent à la population de comprendre comment suivre efficacement les activités de la mairie dans la légalité et de façon responsable

pour le bien de tous ». Quand à M. Erneste Yelkouni adjoint au maire de Yako, il s'est dit honoré de cette visite de la CODEL et de ses multiples actions en faveur des populations. C'est après ces encouragements et félicitations que les formations ont débuté.

#### Présentations de la CODEL et du présimètre.

Au cours de chaque session de formation, deux modules ont été dispensés aux jeunes et femmes présents à la formation ; à savoir une présentation de la CODEL et une autre sur le présimètre en tant que programme et plateforme.

De la présentation, on retiendra que la Convention des Organisations de la société civile pour l'Observation Domestique des Elections (CODEL) est une organisation non gouvernementale créée le 03 juillet 2015. Elle regroupe une vingtaine d'organisations et coalitions d'organisations œuvrant pour la consolidation de la démocratie et la bonne gouvernance au Burkina Faso. Son but est d'accroître les capacités organisationnelles, institutionnelles et techniques des organisations de la société civile engagées dans la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance au Burkina Faso. Les différents communicateurs ont tenu à rappeler le rôle important joué par la CODEL dans le suivi transparent des élections couplées présidentielle et législatives de 2015 et municipales de 2016, salvées aussi bien par les Burkinabè eux-mêmes que par l'ensemble de la communauté internationale. Au regard de ce rôle, il a été convenu qu'elle continue de

porter des actions citoyennes de suivi des politiques publiques conformément au slogan « après les élections, tout n'est pas fini ». C'est ainsi donc que la CODEL est partie prenante du PRESIMETRE qui a pour approche d'influencer les politiques publiques à travers le suivi participatif et citoyen.

Pour la présentation du présimètre, il s'agit de faire d'abord une présentation du programme et des parties prenantes avant une phase pratique de surf sur le site. Ainsi, on retiendra que le programme présimètre qui a pour objectif de consolider la culture démocratique et institutionnaliser le suivi citoyen de l'action publique par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, est mis en œuvre par 15 organisations de la société civile et chaque partenaire développe dans son domaine des actions en lien avec la redevabilité et l'imputabilité en incluant une participation égalitaire des hommes et des femmes. Sous la houlette de l'ONG suédoise Diakonika, le programme est financé par l'Ambassade de la suède, l'Union européenne et la coopération Suisse.

De façon concrète, cette présentation a permis aux femmes et jeunes de :

- découvrir la plateforme [www.presimetre.bf](http://www.presimetre.bf) ;
- prendre connaissance des engagements et leur niveau de réalisation ;
- connaître les différentes rubriques ;
- connaître les OSC partenaires au présimètre ;
- savoir comment s'inscrire et interagir sur la plateforme ;
- faire des cas pratiques.

Après de fructueux échanges, les participants dans leur ensemble ont pris l'engagement de faire bon usage de cette formation et de sensibiliser à leur tour leurs pairs.

# Vie de la CODEL

## Crises post électorales

### La CODEL organise un séminaire national sur la prévention des conflits liés aux élections municipales

Les 24 et 25 septembre 2020, la CODEL a réuni les forces vives et une quinzaine de personnes issues de communes ayant connu des difficultés suite aux élections municipales de 2016. Tenue à Bobo Dioulasso sous le thème « séminaire national sur la prévention des conflits liés aux élections municipales » cette rencontre avait pour objectif global de contribuer à la tenue des élections municipales prochaines dans un climat apaisé.



Photo de famille lors du séminaire

La salle de réunion de la direction provinciale de l'éducation pré scolaire, primaire et non formelle (DPEPPNF) de Bobo Dioulasso a abrité le séminaire organisé par la Convention des Organisations de la société civile pour l'observation Domestique des Elections (CODEL). Dirigée par Me Halidou OUEDRAOGO, président de la CODEL, la délégation a avant les travaux remercié les participants issus des partis politiques, autorités administratives, des organisations de la société civile, ainsi que des représentants de groupements de femmes et de jeunes pour leur présence. De son intervention, il ressort que Depuis 2018, la CODEL s'intéresse aux crises dans les communes en difficultés au Burkina afin d'apporter sa contribution à l'apaisement des tensions à travers des médiations. Ainsi, convaincu que la commune est la matrice de développement d'un pays, la CODEL a mené des actions dans les communes de Saponé, Bouroum-bouroum, Zogoré, Béguédo, Gourcy, les Arrondissements 4, 3 et

7 de Ouagadougou, Karangasso Vigué, Karangasso Sambla, Dapeologo et cetera. En prélude aux élections couplées présidentielle et législatives du 22 novembre 2020 au Burkina Faso et celles municipales de 2021, ce séminaire est organisé dans la région des Haut Bassins avec l'encouragement des forces vives. Monsieur Sayouba SAWADOGO représentant le Gouverneur, a demandé aux participants de s'investir dans les échanges afin de proposer des formules d'apaisement et de résolution des crises en lien avec les élections. Après la cérémonie d'ouverture, la parole a été donnée aux communicateurs et panelistes.

#### Communication sur le thème : « Situation des communes après les élections de 2016 »

La session sur la « Situation des communes après les élections municipales de 2016 à maintenant » a été présentée par M. Bruce Emmanuel SAWADOGO, administrateur civil et Directeur général des libertés publiques et des affaires politiques au

MATDCS. De sa présentation, on retient que plusieurs communes ont connu des crises qui ont entaché le bon déroulement du processus. Ainsi cela a eu pour conséquences directes des difficultés d'installation des conseils municipaux dans les communes telles Barani, Koungny, Kantchary, Karangasso vigué, Zabré et l'arrondissement 4 de ouagadougou. Certaines communes après avoir pu installer leur exécutif, ont connu des dysfonctionnements ou interruptions. Ce sont celles de Kombori, Andemtenga, Zoaga, Kindi, Ziga, Dablo, Saponé, Madjoari, Dandé, Seytenga.

Sur les causes M. SAWADOGO a souligné les problèmes inhérents aux partis politiques, car certains militants ne respectent pas les décisions de leurs partis : à l'image de Gorgadji dans le Séno, où des conseillers mécontents en viennent aux mains, obligeant à un report du scrutin. Dans d'autres ce sont des disputes de positionnement comme le cas de la commune de Saponé où le maire se serait présenté contre le candidat désigné

par son parti.

On note également la non prise en compte de certains villages dans les listes électorales comme à Béguédo où deux frères s'entre-déchiraient au sujet de deux listes électorales. Selon le communicateur, l'administration a initié des actions de résolution de ces crises. Ainsi, le conseil des ministres a autorisé la dissolution de seize conseils municipaux et organisé des rencontres de concertations avec l'ensemble des acteurs et procédé à la convocation du corps électoral le 28 mai 2017 pour les élections complémentaires.

Comme solutions, M. Sawadogo a proposé l'opérationnalisation du suffrage universel direct, la description claire de circonscription électorale pour les élections municipales et celle de la qualité des candidats.

## Panel : Pourquoi ces crises autour des élections municipales ?

Ce panel a été animé par le maire de la commune rurale de Karangassovigué, Saidou SANA, madame le maire de l'arrondissement 3 de Ouagadougou, Rainatou OUEDRAOGO, et Me Fako Bruno OUATTARA sous la facilitation de Moïse BALMA. Cette séance fut un creuset de leçons à retenir, et les différents intervenants présents ont partagé leurs expériences respectives relatives au vu et vécu au sein de leur localité d'origine et convenir de l'avenir.

## Communication sur le thème : « élections des maires au suffrage universel direct, quelles en sont les implications juridiques, politiques et sociales? »

Aristide BERE, ancien Directeur Général des Libertés Publiques et des Affaires Politiques et actuel Directeur général de l'Office national d'identification (ONI) a fait sa présentation sous le thème « Election des maires au suffrage universel direct, quelles sont

les implications juridiques, politiques et sociales ? » Selon le communicateur, la décentralisation présente d'énormes avantages mais présente également de nombreuses limites dans son opérationnalisation sur divers plans tels économique, politique et socio culturel. En ce qui concerne les modes d'élections, M. BERE a présenté ce qu'impliquait d'aller vers un suffrage universel direct pour la désignation non seulement des maires mais aussi des présidents de conseils régionaux. Il a présenté plusieurs scénarii possibles avec leurs avantages et désavantages.

Il appartient aux législateurs de faire les options si le dossier revient sur la table.

A la fin de sa présentation, le communicateur a échangé avec les participants à travers un exercice de questions-réponses sous la modération de M. Rachid Assade ZONGO de l'UNALFA.

## Panel : quelles thérapies pour des élections municipales apaisées ?

Ce panel a été animé par Mme Lydia Zanga, secrétaire exécutive de la CODEL, Le directeur de cabinet du Maire de l'Arrondissement 4 de Ouagadougou et Me Fako Bruno Ouattara.

Mme Lydia ZANGA a présenté le contenu du rapport de synthèse des missions de Suivi/médiation dans les communes en difficultés. Selon elle, les chefs coutumiers et maires ont un rôle important dans la résolution des crises. Elle a présenté les bonnes pratiques relevées lors des missions de la CODEL qui peuvent être exploitées pour la prévention et la résolution des crises dans les communes. La modification du code électoral pour autoriser l'élection des maires et présidents des conseils régionaux au suffrage universel direct a été présentée comme un moyen de limiter certaines crises.

Après cette présentation, le représentant du maire de l'arrondissement 4 de Ouagadougou M. Issa Anatole BONKOUNGOU, a partagé leur expérience en matière de résolution des crises. Il a insisté sur le leadership que doit incarner le maire, le sens de la collaboration, la culture des valeurs que celui-ci doit avoir.

Pour le dernier paneliste Me Bruno Fako OUATTARA, il est cardinal de procéder à une enquête de moralité des candidats ainsi qu'une enquête de bonnes mœurs. Pour Me Fako, la maîtrise des textes par les candidats est un préalable.

Au terme des discussions, après avoir remercié la CODEL pour cette belle initiative, les participants ont adopté une recommandation formulée ainsi qu'il suit :

**Nous, participants du séminaire national sur la prévention des conflits liés aux élections municipales qui s'est tenu les 24 et 25 septembre 2020 à Bobo Dioulasso après avoir :**

- fait le point de la situation des communes ayant connu des crises lors des élections municipales de 2016 à maintenant ;
  - diagnostiqué les déterminants des crises dans les communes ;
  - et analysé les solutions possibles à court, moyen et long terme.
- recommandons que le code électoral soit modifié pour admettre l'élection des maires et des Présidents de conseils régionaux au suffrage universel direct.**

La CODEL est donc invitée à poursuivre le plaidoyer en faveur de cela.

## Financement privé des partis politiques

### La CODEL pose le débat : La porte ouverte aux abus

Financements occultes, financements par des groupes terroristes ou des lobbies ayant des intérêts contraires à ceux des populations, blanchiment de capitaux, financements par des opérateurs économiques qui espèrent des retours d'ascenseurs ou contraints de le faire, ... Tels sont quelques risques que la CODEL entrevoit dans les financements privés non contrôlés des partis politiques. Lors d'un atelier, elle a posé le débat avec un ensemble d'acteurs concernés sur le sujet « le financement privé des partis politiques et le plafonnement des dépenses de campagne ». Cet atelier a bénéficié de l'appui financier de l'Ambassade de France.



Siège du CIDOC

C'était le 13 octobre 2020 à Ouagadougou, avec l'ensemble des parties prenantes aux élections. M. Jean Emile Somda, président de la cour des comptes a présidé la cérémonie d'ouverture. Il a souligné que la seule source de financement des partis politiques connue et maîtrisée de nos jours était la subvention publique accordée par l'Etat. A l'inverse, les subventions privées des partis politiques ne sont pas encore suffisamment encadrées par le législateur. Tous les participants, y compris les communicateurs à l'atelier, reconnaissent que le non-encadrement ne favorise pas une compétition saine et équitable des candidats. Un constat qui fait dire à Jean Emile Somda que cela ouvre la boîte de pandores à des enjeux éthiques, socioéconomiques, politiques et même sécuritaires.

Pour lui, en démocratie, l'électeur et le peuple souverain doivent savoir qui, personne physique ou morale, finance la campagne

électorale de tel ou tel candidat, ou parti politique afin d'aviser.

Quant au deuxième conseiller à l'Ambassade de France au Burkina Faso, Nicolas Courtin, il a partagé l'expérience de la France sur cette problématique. Il a rappelé que c'était à partir de 1998 qu'une loi fixant le financement des partis politiques a été adoptée. La loi a subi plusieurs amendements pour s'adapter au contexte politique. A ce jour, fait-il savoir, les dons sont interdits. Le professeur en Droit, Djibrihina Ouédraogo, abordant le cas du pays des Hommes intègres, note qu'il faut un mécanisme de contrôle pour s'assurer de la transparence des fonds privés injectés dans les campagnes électorales.

A défaut, dit-il, les sanctions doivent être suffisamment dissuasives pour décourager toute infraction à la réglementation.

Un défi qui doit être relevé par la classe politique, l'Exécutif, le lé-

gislatif, le judiciaire et la société civile. Sur le plafonnement des dépenses de campagne, tous s'accordent pour son effectivité. Reste à régler les modalités.

**Thème: Leçons apprises du financement public des Partis Politiques**  
Revenant sur les financements publics, le président de chambre à la Cour des comptes révèle qu'ils font l'objet de surveillance par l'institution juridique des finances publiques.

Et ce, conformément à la loi organique n°014-2000/AN du 16 mai 2000 en son l'article 9 qui stipule : « **La Cour des comptes exerce un contrôle sur tout organisme qui bénéficie d'un concours financier de l'Etat** ».

En plus, la Cour des comptes s'appuie sur la loi n°008-2009/AN du 14 avril 2009 portant financement des partis politiques et des campagnes électorales; du décret N°2015-1364/PRES-TRANS/PM/MATD/MEF/MJDHPC du 20 novembre 2015 portant modalités d'utilisation de la subvention publique des activités politiques de campagnes électorales et hors campagnes électorales.

Il note que les vérifications effectuées ont toujours révélé des irrégularités de formes et des irrégularités de fonds. Les manquements à la loi ont été sanctionnés à travers des remboursements de sommes non justifiées et la suspension temporaire.

# Vie de la CODEL

## Thème « comment contrôler les financements privés des partis politiques et des dépenses de campagne? »

Il a été animé par le professeur Luc Marius IBRIGA, contrôleur général de l'Etat, premier responsable de l'ASCE/LC. Dans son exposé, Monsieur IBRIGA est parti des constats suivants :

- une démocratie forte et durable repose sur le bon fonctionnement des partis politiques ;
- les partis doivent disposer de moyens financiers suffisants pour mener à bien leurs activités ;
- l'argent sale est un cancer pour la démocratie.

De cet état des lieux, il a débouché sur des propositions de pistes pour aboutir à un contrôle efficace des financements privés des partis politiques et des dépenses de campagne qui est la nécessité de reformer le dispositif de financement de la vie politique pour assurer un meilleur encadrement du financement privé, donner sa raison d'être au financement public dont l'objectif est d'assurer l'efficacité, la transparence et l'équité, toute chose qui exige de bannir l'argent sale de la compétition politique.

## Thème : Regards croisés sur les expériences étrangères de réglementations du financement privé des partis politiques et des dépenses de campagne.

Présentation faite par le professeur Djibrihina OUEDRAOGO. Il est parti d'une problématique : Comment permettre aux partis politiques d'accéder à des ressources nécessaires à leurs fonctionnements et à leurs activités tout en garantissant un système équitable et transparent?

L'analyse de cette problématique a permis de faire une étude comparée sur les pays dont les contextes et réalités sont proches du Burkina Faso, eux-mêmes inspirés de modèles occidentaux et souvent avancés. Elle a porté spécifiquement sur les modalités de la réglementation (des modalités d'encadrement des financements et les modalités de plafonnement des dépenses de campagne) et sur les garanties de l'efficacité de l'encadrement (l'établissement de mécanismes de contrôles des financements et les sanctions des infractions à la réglementation). Des exemples du Bénin, du Maroc, de Madagascar, du Mali, du Niger et de la France ont été partagés avec les participants.

A l'issue des travaux de l'atelier, un projet de guide sur le financement privé a été proposé et amendé. Il fera le tour des parties prenantes pour l'enrichir afin de proposer en définitive un texte consensuel. La CODEL poursuivra un plaidoyer pour un encadrement plus précis et rigoureux du financement privé des partis politiques et des dépenses de campagne.

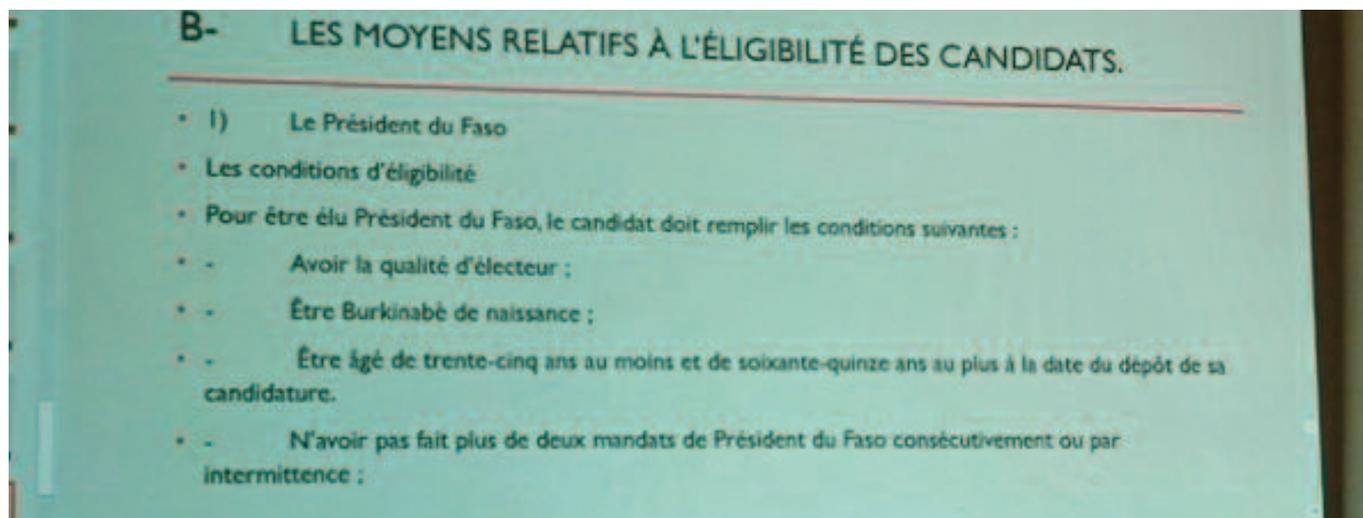


Vue d'ensemble

## Elections de 2020 au Burkina

### Des journalistes à l'école du contentieux électoral

Dans le processus électoral, la gestion du contentieux des candidatures et du contentieux sur les résultats provisoires impacte également sur la qualité des élections. C'est fort de cette réalité, et au regard du rôle des hommes de médias dans des élections réussies, que le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD) a initié, mardi, 13 octobre 2020 à Ouagadougou, une séance de formation à cet effet au profit d'une vingtaine de journalistes venus de plusieurs organes.



Projection lors de l'atelier de formation

C'est par une mise en exergue des enjeux de la maîtrise du processus, que le directeur exécutif du CGD, Dr Thomas Ouédraogo, et le chargé de programme, M. Simon Pierre Douamba, ont planté le décor de la session. Occasion également pour revenir sur les initiatives du CGD dans le cadre de ces élections et le rôle que les médias doivent jouer pour permettre au peuple et aux populations de faire des choix éclairés de leurs dirigeants.

Puis, place au formateur, Dr Aboubakar Sango, enseignant-chercheur en droit public à l'Université Thomas Sankara de Ouagadougou. Celui-ci a d'abord fait observer que les élections sont un moment pour faire le choix, à la fois, des représentants pour diriger et d'un agenda pour le mandat à venir. Il est donc attendu du journaliste, qu'il montre la qualité des candidats et des offres politiques.

Entamant par le contentieux des candidatures, Dr Aboubakar

Sango a rappelé que les listes provisoires aux élections sont établies par la CENI et celles définitives, après l'action (validation) du Conseil constitutionnel. Les recours relatifs aux listes sont un droit reconnu aux postulants, dans des conditions définies par les textes y référant, notamment le Code électoral et une jurisprudence du Conseil constitutionnel de 2015.

Selon ses explications, les recours contre la liste provisoire et l'éligibilité à l'élection présidentielle sont ouverts à toute personne s'étant présentée à titre individuel ou ayant été présentée par un parti ou une organisation politique, un collectif de partis ou de formations politiques légalement reconnus. Le recourant doit avoir son nom sur la liste provisoire, précise-t-il.

« Pour les législatives, les recours des listes sont adressés au juge administratif et relatifs à l'éligibilité relèvent du Conseil Constitutionnel », précise le spécialiste.

Après avoir donc scruté avec les participants, ce premier volet à travers les modalités du contentieux, la saisine du Conseil constitutionnel, la forme de la requête, le dépôt des mémoires, l'instruction du juge et les moyens de réclamation, le juriste a mis le curseur sur la gestion des recours contre les résultats provisoires.

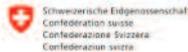
Dans ce second volet, Dr Sango a ficelé son exposé autour, d'une part des différents types de recours, à savoir les recours contre le dépouillement du scrutin et les recours contre la régularité du scrutin et, d'autre part des pouvoirs du Conseil constitutionnel, notamment le pouvoir d'annulation et le pouvoir de réformation. Organisme non-gouvernemental de droit burkinabè, le CGD vise, entre autres, à promouvoir la conscience citoyenne, la culture démocratique et la participation des citoyens aux processus de la gouvernance, la transparence, l'imputabilité, le professionnalisme et l'efficacité du processus électoral.



**CODEL**

**Convention des Organisations  
de la société civile pour l'observation  
Domestique des Elections**

## Programme d'Appui au processus Electoral (PAPE) :



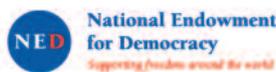
## Appui à l'observation citoyenne des élections de 2020 :



## Programme présimètre :



## Sensibilisation sur les fake news et promotion du fact checking en période électorale



**CDD**

## Ils ont dit

*Certains ont dit: quand nous serons au pouvoir, nous allons négocier avec les terroristes. Ça veut dire qu'ils les connaissent. S'ils ne les connaissent pas, comment ils vont négocier ?" (Roch Kaboré)*

*«Le fusil seul ne peut pas lutter contre le terrorisme. Il faut d'autres stratégies. Et, nous sommes prêts à négocier avec ceux qui nous attaquent », a déclaré le candidat à la présidentielle de l'Union pour le progrès et le changement (UPC), Zéphirin Diabré, le 3 novembre 2020, au stade régional du Centre-Nord (Kaya)*

*« J'ai dit et j'ai répété quand nous disions que ça sera un coup K.O, nos détracteurs ont dit qu'ils vont frauder, c'est des voleurs, etc... Cette fois-ci on n'a pas peur ! Lorsque le MPP était un bébé, nous avons brigué le pouvoir. Nous sommes allés et nous les avons battus un coup K.O ! Aujourd'hui le MPP est un adolescent qui court et qui saute et qui a des dents. Ce que nous avons fait hier quand nous étions bébés, cette fois-ci, ce sera pire qu'avant », le président sortant et candidat du MPP, Roch Kaboré à propos de la reconquête du pouvoir de son parti.*

*Kadré Désiré Ouédraogo :« Gouverner par l'exemple est la seule manière pour moi d'instaurer l'ordre et la discipline dans notre pays »*

*Roch Kaboré : « Nos adversaires candidats ne peuvent rien faire de mieux que nous »*

*Faible mobilisation pour le premier meeting de Do Pascal Sessouma « Hier nuit j'étais chez moi et des jeunes sont venus me proposer leurs services pour remplir le terrain recto verso. Ils m'ont dit de donner 400 000 F CFA pour qu'ils fassent le travail dans un premier temps. S'en est suivi des négociations et finalement ils m'ont dit d'envoyer 250 000 F CFA. Je leur ai dit: vous dites que vous me connaissez mais vous ne me connaissez pas. Je suis contre la corruption électorale. Je sais que c'est parce que j'ai refusé de donner l'argent que la mobilisation est ainsi. Mais il faut faire la campagne autrement » a-t-il expliqué.*

*Yacouba Isaac Zida, candidat du MPS : « J'ai prévu de rentrer pour la campagne mais il m'a été dit que je serai arrêté dès l'aéroport »*

*"Votre présence rassure toujours. (...). Nous sommes impressionnés par la qualité du travail, la minutie avec laquelle vous suivez vos différentes équipes sur le terrain, l'exactitude avec laquelle vous relevez les incidents. Le plus important encore, la façon dont vous communiquez avec la CENI afin que tous ces incidents soient relevés et traités avant que ça ne devienne des choses qui peuvent compromettre les résultats", a félicité M. Komara de la CEDEAO lors de sa visite à la situation room*

*Roch Kaboré :« Nous ne négocierons pas avec ceux qui ont pour projet de démanteler le Burkina »*

*Laurent Bado :« Quand l'Africain se tournera vers une volonté de dompter la nature, les autres peuples ne verront pas sa poussière... »*

*Issa Sawadogo, candidat recalé à la présidentielle 2020 : « Le prestige du pouvoir ne m'intéresse pas, je viens pour remettre le pays sur les rails »*

*Observateur de la CODEL : ' Nous restons à la disposition de la CODEL pour des actions citoyennes en faveur de nos concitoyens'*

*Yéli Monique Kam :« En politique, les femmes ne sont pas opposées aux hommes »*

*" Si la CODEL n'existait pas, il fallait la créer "* **Moniteur des éventuelles violences électorales**

**Journée nationale de lutte anti-corruption :**« La refonte de la législation du secteur minier s'avère impérative » **dixit Gnoumou Boureima, maire de Houndé**

**Redécoupage de l'Est en trois régions :**« La promesse de Roch Kaboré est très pertinente », **selon le Dr Salifou Idani, historien**

*« Les bénéficiaires de l'or ce sont les investisseurs extérieurs et quelques élites politiques qui sont rentrés dans l'industrie de la fraude » selon Dr Ra-Sablga Seydou Ouédraogo*

## Observation des élections couplées présidentielle et législative du 22 novembre 2020

### Quartier Général de la CODEL pour la veille électorale

Ouagadougou, Hôtel Splendid, mardi 24 novembre 2020



Siège de la CODEL

#### DECLARATION FINALE

Dans le cadre de son programme de monitoring des élections, la Convention des organisations de la société civile pour l'observation des élections (CODEL) a réalisé plusieurs activités de veille et de plaidoyer en vue de contribuer à des élections transparentes et apaisées en 2020 et 2021. Cette stratégie de monitoring capitalise son expérience réussie de 2015 et s'articule autour du suivi de toutes les séquences du cycle électoral. C'est ainsi que la CODEL a organisé un suivi des opérations d'enrôlement des électeurs et de la campagne électorale sanctionné par des déclarations assorties de recommandations.

La CODEL a bénéficié dans ce travail de veille citoyenne de l'appui technique et financier de l'ONG Diakonia à travers un financement des ambassades du Danemark, de la Suisse, de la France et de l'Union européenne. Ce partenariat fécond a permis de mettre à la disposition de la CODEL une équipe technique à travers le consortium One World/Ingénia consulting Inc. constitué d'experts électoraux burkinabè et internationaux. C'est le lieu pour nous de leur réitérer nos sincères remerciements pour leurs appuis

multiformes.

Pour les élections couplées du 22 novembre 2020, la CODEL a élaboré une stratégie qui lui a permis de se prononcer sur la régularité des opérations de vote. La méthodologie adoptée, basée sur le déploiement proportionnel des observateurs, est éprouvée dans plusieurs pays.

Le dispositif adopté a permis de suivre activement le déroulement du scrutin et d'interpeller directement les organes de gestion des élections en vue de la correction des incidents et manquements qui nous ont été remontés tout au long de la journée.

De manière spécifique, le monitoring a permis :

- de collecter, d'analyser et de diffuser des informations sur le déroulement du scrutin en temps réel afin de garantir la crédibilité, la fiabilité et la transparence du scrutin.
- d'optimiser un système d'alerte précoce le jour du scrutin;
- de dissuader toute velléité de fraudes par la présence massive des observateurs dans les bureaux de vote ;
- de contribuer à corriger tout dysfonctionnement constaté le jour du scrutin en saisissant les autorités et institutions chargées de l'organisation, de la supervision

et de la gestion du processus électoral. La CODEL a ainsi déployé :

- 121 observateurs du processus d'enrôlement des électeurs
- 200 moniteurs de la violence électorale sur l'ensemble du territoire pour suivre et remonter tous les incidents de violence liés à la mise en œuvre du processus électoral, mais également pour apprécier le niveau de tension électorale
- 10 journalistes et acteurs de la société civile pour la sensibilisation sur les fake news et la promotion du fact checking

Pour rappel, la CODEL a installé son Quartier Général à l'hôtel Splendid, sous la direction de Me Halidou Ouédraogo président de la CODEL. Le Quartier Général a eu pour mission d'assurer le monitoring des opérations électorales le 22 novembre. Dans cette optique, un dispositif technique a été installé.

La CODEL demeure la plus grande mission d'observation des élections du 22 Novembre 2020. Ce sont au total 3800 citoyens mobilisés sur toute l'étendue du territoire qui ont rendu compte de ces élections aux différentes parties prenantes par le truchement de la CODEL, sur le site [www.burkinavote.org](http://www.burkinavote.org) et sur les réseaux sociaux à travers le hashtag [burkinavote2020](https://twitter.com/burkinavote2020).

# Digne d'intérêt

Sur ces espaces, et en temps réel, la société civile a été informée du déroulement du scrutin. Les informations sur l'ouverture du bureau de vote, le déroulement du vote, les procédures de dépouillement et les résultats sont disponibles pour les bureaux de vote sélectionnés par la CODEL.

Ces observateurs sont de deux catégories. La première catégorie, forte de 3300 observateurs, a eu pour mission de collecter les données sur les scrutins en renseignant des fiches sur le déroulement des opérations électorales.

La seconde catégorie d'observateurs, est composée de 500 personnes dénommées M-observateurs, qui a eu pour mission de faire remonter instantanément les données au Quartier général de la CODEL. Ces M-observateurs ont été dotés de smartphones et ont été suivis par une équipe de veille d'une vingtaine de personnes logée au Quartier Général de la CODEL.

Le Quartier général est principalement composé de deux chambres, la chambre technique et la chambre de décision.

Ainsi, les procédures d'ouverture, la présence des membres des bureaux de vote, l'heure de démarrage du vote, la sécurité des centres de vote, le secret du vote, le matériel électoral, l'affluence des électeurs, la présence des femmes membres de bureaux de vote, l'assistance des personnes à mobilité réduite, le taux de participation, les procédures de clôture sont autant d'informations qui ont été produites et partagées en temps réel.

A la suite des observations faites sur le scrutin, la CODEL présente les constatations suivantes comme premières données.

## De l'observation classique

Plusieurs dysfonctionnements nous ont été remontés dès l'ouverture des bureaux de vote :

- La non disponibilité du matériel électoral dans certains bureaux de vote. C'est par exemple l'absence de listes d'électeurs, d'isoloirs, des procès-verbaux (bureau de vote n°2 Koundouba ; bureau de vote n°1 Zomwefo ; Bureau de vote n° 2 Titao), de bulletins pour les législatives, etc.
- La distribution erronée des bulletins de vote pour les législatives. Par exemple à Pama (région de l'Est, province de la Kompienga), plus de 35 électeurs ont

été votés avec des bulletins de vote destinés à une autre province. Le même problème a été signalé à Houndé, à Bobo Dioulasso et à Kombissiri.

- L'absence ou l'arrivée tardive de forces de sécurité dans certains bureaux de vote dans la région du Nord (cas de Mako, Kasseba samo, Zoongo, Zondoma/Gourcy, Tangaye)

- Un cas de tentative d'intimidation des électeurs dans un bureau de vote, en l'occurrence à Relwende-centre/bureau de vote 2 de Ouahigouya. L'auteur a été expulsé du centre de vote par les forces de l'ordre.

- L'absence des noms de certains électeurs sur la liste électorale.

- Les changements opérés dans les bureaux de vote ont désorienté certains électeurs. Par exemple, certains bureaux ont été fusionnés sans que les électeurs n'aient été au préalable informés.

Au total, sur plus d'une quarantaine d'alertes, 90% ont été résolues par la CENI.

## De la violence électorale

De la date du 10 au 22 novembre, le groupe d'analystes a reçu 165 alertes de violence. La majorité des alertes a porté sur les violences verbales, saccage d'affiches, intimidations et achat de conscience, nuisances sonores, affrontements entre militants de partis politiques, etc. Aucun acte de violence basé sur le genre n'a été notifié.

Les auteurs de ces violences sont principalement les militants des partis politiques. Et la victime provenait du même groupe.

## Des fake news sur les médias et réseaux sociaux

Plus de 200 sites web, réseaux sociaux (Facebook, WhatsApp, Twitter) stations radio, et de partis et leaders politiques ont été recensés et suivis. Une cinquantaine de publications partagées par diverses sources a fait l'objet d'analyse et de vérification des faits. Plusieurs tentatives de désinformation liées aux dysfonctionnements de certains bureaux de vote, à l'achat de conscience, à la fraude et à la violence électorale ont été identifiées.

Des cas de fausses informations (fake news) ayant un degré de gravité élevée ont été traitées de manière à restituer la bonne information au public. A titre d'il-

lustration l'équipe de la CODEL a pu vérifier que le ministre de la Défense n'a ordonné aucune fermeture de bureau de vote dans la province de l'Oudalan contrairement à l'information partagée sur les réseaux sociaux. Elle a également pu vérifier que le correspondant UPC de Lapara dans la province des Balé a été effectivement agressé par des jeunes mais ses blessures ne sont pas consécutives à l'utilisation des machettes.

## De la M-Observation

### • A l'ouverture

*Des zones sécurisées*

- 90% des bureaux de vote ont ouvert avant 6 heures 15 mn.
- Dans 98,20% des bureaux de vote observés, les présidents étaient présents.
- 18 % des présidents des bureaux de vote étaient des femmes.
- Les forces de l'ordre étaient présentes dans 94,40% des bureaux de vote observés.

*Des zones rouges*

- 77% des bureaux ouverts à l'heure avant 6h15mn
- Dans 94% de bureaux le président était présent à l'ouverture
- 12% de bureaux de vote étaient présidés par les femmes
- 70% de bureaux de vote étaient sécurisés

### • Du matériel électoral et procédures d'ouverture

*Des zones sécurisées*

- Dans 70% des bureaux de vote, le matériel était complet
- 94% des bureaux de vote ont respecté les procédures d'ouverture

*Des zones rouges*

- Dans 71% des bureaux de vote, le matériel était complet
- 96% des bureaux de vote ont respecté les procédures d'ouverture

De manière spécifique, le problème de matériel a concerné les Procès-verbaux de dépouillement dans 22% de bureaux de vote, suivront ensuite les enveloppes sécurisées (4%), la liste des électeurs (3%), la liste d'émargement (2%), etc.

## Du déroulement du processus électoral

*Des zones sécurisées*

- Dans 98% des bureaux, les électeurs ont émargé sur les listes
- 100% des électeurs ont reçu un seul bulletin par scrutin

- 82 % des électeurs n'ont pas eu de difficultés à voter

- 91% des électeurs ont prouvé qu'ils n'avaient pas déjà voté

#### *Des zones rouges*

- Dans 100% des bureaux, les électeurs ont émargé sur les listes

- 100% des électeurs ont reçu un seul bulletin par scrutin

- 94 % des électeurs n'ont pas eu de difficultés à voter

- 87% des électeurs ont prouvé qu'ils n'avaient pas déjà voté

#### **De la clôture**

##### *Des zones sécurisées*

- 98% des bureaux de vote ont fermé à l'heure,

- 85 % des bureaux de vote ne présentaient pas de file d'attente à la clôture

##### *Des zones rouges*

- 97% des bureaux de vote ont fermé à l'heure

- 87% des bureaux de vote ne présentaient pas de file d'attente à la clôture.

#### **Du dépouillement**

##### *Des zones sécurisées*

- Dans 59 % des bureaux de vote le dépouillement s'est déroulé sans incidents

- Dans 11 % des bureaux de vote des réclamations ont été consignées sur les procès-verbaux

##### *Des zones rouges*

- Dans 66 % des bureaux de vote le dépouillement s'est déroulé sans incidents

- Dans 20% des bureaux de vote des réclamations ont été consignées sur les procès-verbaux.

La plupart des réclamations et des désaccords concernaient :

- Non réception des copies des résultats par les représentants des candidats

- Absence de consensus sur l'appréciation de la qualité des bulletins nuls

- Non affichage des résultats du dépouillement à l'entrée du bureau de vote (entre 20 à 23 %)

#### **Appréciation globale du processus**

La CODEL se félicite de la tenue effective de ce double scrutin dans un contexte de crise sécuritaire, humanitaire et sanitaire. C'est l'occasion de féliciter l'ensemble des acteurs du processus électoral pour leur sens de responsabilité. La CODEL félicite plus particulièrement les forces de défense et de sécurité pour la sécurisa-

tion de l'ensemble du processus électoral. La CODEL se félicite, pour une première, d'avoir déployé 12 observateurs pour le vote des burkinabè de l'étranger, plus spécifiquement en République de Côte d'Ivoire. Selon nos observateurs, le vote s'est déroulé sans incidents avec un taux de participation appréciable, même s'il faut regretter le faible taux d'enrôlement.

La CODEL a malheureusement observé la persistance de plusieurs dysfonctionnements dans l'organisation matérielle des élections. Ce qui illustre un déficit de capitalisations des expériences et leçons antérieures en matière électorale. Elle déplore également les violations de la loi électorale notamment sur la corruption électorale, les violences verbales, les affichages anarchiques, etc.

La CODEL appelle l'ensemble des acteurs en compétition à suivre les voies de recours légales en cas de contestation des résultats.

L'ensemble des rapports et communiqués produits sont disponibles sur la plateforme [www.burkinavote.org](http://www.burkinavote.org)

#### **Recommandations**

##### **A LA CENI**

###### *Dans le court terme*

- Poursuivre son travail de compilation dans la sérénité et dans le respect des délais fixés dans le code électoral

- Poursuivre les efforts de communication avec tous les acteurs dans le souci d'instaurer un climat de confiance

###### *Dans le moyen/long terme*

- Améliorer le système de déploiement du matériel électoral à temps

- Améliorer la formation des membres des bureaux de vote

- Systématiser l'affichage des listes à l'entrée des bureaux

- Améliorer la qualité de l'encre indélébile

- Améliorer la communication concernant la carte et l'identification du bureau de vote pour mieux orienter l'électeur.

- Respecter le caractère public du dépouillement.

##### **AUX PARTIS POLITIQUES/CANDIDATS**

###### *Dans le court terme*

- Respecter les engagements pris dans le pacte de bonne conduite

- User des voies légales de recours en cas de contestations et respecter les dé-

lais impartis à cet effet

###### *Dans le moyen/long terme*

- Renforcer l'éducation au vote

- Assurer la présence de leurs représentants dans tous les bureaux de vote

- Appeler leurs militants au calme et à la sérénité

- Axer leur stratégie de campagne sur le contenu de leur programme politique

- Respecter les dispositions du code électoral relatives à la corruption électorale

- Dynamiser leurs sections à l'étranger pour une présence effective dans les bureaux de vote

#### **AUX MEDIAS**

- Continuer à informer vrai et juste dans le respect de l'éthique et de la déontologie

- Renforcer l'éducation au vote

#### **AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE**

- Poursuivre le travail de veille citoyenne et de monitoring de façon générale

- Travailler à une mise en synergie de toutes les initiatives de veille et de monitoring en vue d'une capitalisation sur les initiatives développées

#### **A LA DIASPORA**

- De se mobiliser massivement pour les prochaines phases de révision des listes électorales

- Renforcer sa participation à la vie politique

#### **AUX LEADERS D'OPINION**

- Poursuivre le travail de sensibilisation pour des élections apaisées et pour la cohésion sociale

- Continuer à soutenir les efforts dans la prévention et la gestion des conflits liés aux élections.

Enfin dans le cadre des réformes électorales, quelques points d'attention méritent d'être pris en compte :

- Inscription dans le code électoral de l'interdiction de matériel servant à prendre des photos ou à filmer dans l'isoloir

- Mise en place d'une police des élections chargée de lutter contre la fraude électorale

- Encadrement plus rigoureux de la délivrance des dérogations pour le vote

Fait à Ouagadougou, le 24/11/2020  
Le Président de la CODEL

# Vie de la CODEL



**Point focal du Zoundweogo (au centre) et 2 observatrices de la Province**



**Equipe d'observation électorale en Côte d'Ivoire**

Tél.: (226) 25 37 54 53 - Site web: [www.codel.bf](http://www.codel.bf)

E-mail: [codel@codel.bf](mailto:codel@codel.bf) - [codelburkina@gmail.com](mailto:codelburkina@gmail.com)